

**Domaine communal - Rue de l'Épitaphe - Aliénation de terrain
à M. LECHKHAB Mohamed**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : M. LECHKHAB Mohamed envisage de créer un kiosque de restauration rapide sur la Place Basse, en bordure de la rue de l'Épitaphe, dans la zone de la place de Coubertin qui vient d'être aménagée.

A cet effet, la Ville lui cède un terrain de 0 a 71 à détacher des parcelles cadastrées section HP n° 176, 183 et 190. M. LECHKHAB a accepté le prix de 250 F le mètre carré, soit un montant total de 17 750 F.

En outre la Ville louera à M. LECHKHAB une surface de 0 a 29 pour y créer une terrasse, moyennant une redevance annuelle équivalente à un droit de voirie, actuellement 49 F le mètre carré, soit 1 421 F (valeur 1990).

La Municipalité a émis un avis favorable unanime de 15 décembre 1989.

La recette de 17 750 F sera encaissée au chapitre 922.210.00501.30400.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette aliénation et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que la convention de location à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.